

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DGRI 13 / DPE 39 Subvention (70.000 euros) et convention avec Solidarités International (92110 Clichy) pour une aide d'urgence aux populations maliennes réfugiées en Mauritanie.

M. Pierre SCHAPIRA et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1-1, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence d'un montant de 70.000 euros à Solidarités International sise 50, rue Klock 92110 CLICHY, afin d'assurer un accès sécurisé à une eau potable et à des conditions d'assainissement et d'hygiène convenables aux réfugiés maliens arrivant dans le camp de Mbera en Mauritanie;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission et par Mme Anne Le Strat, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Solidarités International (N° SIMPA 35241,) sise 50, rue Klock 92110 CLICHY, pour une aide destinée à assurer un accès sécurisé à une eau potable et à des conditions d'assainissement et d'hygiène convenables aux réfugiés maliens arrivant dans le camp de Mbera en Mauritanie ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, au titre de l'exercice 2013.